

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUIRA

DAIRA DE BORDJ-OKHRISS

COMMUNE DE MEZDOUR

NIF : 098410119097610

avis d'attribution provisoire après Avis d'appel d'offre national ouvert Avec une exigence de capacités minimales N°04/2025

En application de l'article 65, du décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. le Président de l'APC de mesdour, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°04/2025, paru dans les quotidiens nationaux " " en arabe et" " en français en date du 20 et 21/10/2025 et le (BOMOP), et la Presse électronique accrédité. Relatif au projet :

- Approvisionnement des Cantines Scolaires de la Commune pour l'année 2026 en :

--LOT N°01 viande rouge, blanche et œufs

LOT N°02 Légumes et fruits

Que conformément à la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en date du : 05/11/2025 décide d'attribuer provisoirement L'opération a été autorisée à titre provisoire sur la base des données suivantes:

Intitulé du projet	Les lots (quotas)	Montant du marché en TTC	Etablissement d approvisionnement Et NIF	Délai d'approvisionnement	Note Technique	OBS
Approvisionnement de l'année des Cantines Scolaires Commune 2026	viande rouge, blanche et œufs	Montant minimal : 4.218.740.00 DA	MEZRANI MENAD / MESDOUR 15410180180313901001	Au cour de l'année 2026	20 P	Offre moins disant
		Montant maximal: 6.412.560.00 DA				
	Légumes et fruits	Montant minimal : 4.448.150.00 DA	BOUKHECHBA RAMDANE/ MESDOUR 16511018004711300000		20 P	Offre moins disant
		Montant maximal: 6.163.867.50 DA				

Les entrepreneurs ayant soumissionné et qui veulent contester ce choix, peuvent envoyer leurs oppositions à Monsieur le Président de la commission des marchés de la commune de mezdour, dans un délai de dix jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution dans la presse nationale ou le BOMOP, Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire, la date limite pour introduire le recours est prorogé le jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher au bureau des marchés de la commune, au plus tard (03) trois jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières. Conformément l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Président de l'APC